

Finances

Comment mettre en place les prélèvements dans mon établissement ?

Le module de prélèvements automatiques, dans GEC, permet de créditer les différents porte-monnaie. Ces prélèvements se comportent comme des encaissements.

L'établissement doit obtenir de la Trésorerie générale ou de la banque son **ICS (Identifiant Créancier SEPA)** .

Pour les établissements publics les éléments du teneur de compte sont également requis (codique, IBAN, nom du teneur de compte ...)

Référence ID de l'article : #1064

Auteur : adminard

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:12